



**Conseil national
de l'information statistique**

Paris, le 19 décembre 2013 n°216 /H030

AVIS D'OPPORTUNITÉ

Enquête sur l'insertion scolaire et professionnelle à court terme des sortants de l'enseignement technique agricole

Type d'opportunité : reconduction d'enquête existante

Périodicité : annuelle

Demandeur : DGER (direction générale de l'enseignement et de la recherche) du ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt

Au cours de sa réunion du 26 novembre 2013, la commission « Services publics et services aux publics » a examiné le projet d'enquête sur l'insertion scolaire et professionnelle à court terme des sortants de l'enseignement technique agricole. Cette enquête se déroule annuellement depuis 1993.

La mission d'insertion scolaire, sociale et professionnelle de l'enseignement technique agricole est inscrite dans le code rural, en particulier au niveau des établissements d'enseignement. Chaque schéma prévisionnel national des formations (SPNF) rappelle cette mission. Il convenait donc de doter l'enseignement technique agricole d'un outil de mesure adéquat.

Cette enquête, dont la 1^{ère} édition date de 2009, est devenue le dispositif annuel de suivi de l'insertion professionnelle des jeunes issus de la filière, quelques mois après la fin de leur formation. Elle a pour objectif d'appréhender le devenir à court terme de ces jeunes et d'analyser les modalités de leur insertion en fonction des formations suivies : situation professionnelle, études poursuivies en dehors du circuit de l'enseignement technique agricole scolaire, descriptif des emplois occupés. L'enquête fournit en particulier un éclairage sur la situation des jeunes à l'issue de formation non diplômante (après les classes 3^{ème}, 2^{nde}) ou n'ayant pas accompli la totalité d'un cursus de formation. Elle permet aussi de calculer l'indicateur LOLF « taux d'insertion professionnelle » des sortants de l'enseignement technique agricole.

Les principaux thèmes du questionnaire portent sur le parcours de formation du sortant (dernière classe fréquentée, spécialité de formation suivie, diplômes antérieurs obtenus), les caractéristiques socio démographiques (sexe, âge, nationalité, situation de famille, lieu de résidence, profession des parents...), la situation au 1^{er} février de l'année qui suit leur sortie de l'enseignement technique agricole voie scolaire, et, pour ceux qui ont trouvé un emploi, le descriptif de l'emploi (type de contrat, fonction principale, quotité de travail, salaire, taille et secteur d'activité de l'entreprise, démarches ayant permis d'obtenir cet emploi) et l'opinion de l'élève sur la formation et les stages qu'il a suivis.

Les résultats de l'enquête sont utiles à l'ensemble des partenaires locaux, régionaux et nationaux en charge de l'enseignement technique agricole qui s'en servent pour piloter le système. Les établissements d'enseignement technique agricole y puisent pour renseigner les jeunes et leurs familles sur les débouchés possibles à l'issue d'une formation et définir leur projet d'orientation, les

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

services régionaux de la formation et du développement de la Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DRAAF) pour piloter l'enseignement technique agricole en région en lien avec le PREA (projet régional de l'enseignement technique agricole) et le SPNF.

L'enquête, qui couvre la France métropolitaine et les DOM-COM, s'adresse en année n aux sortants de la voie de formation initiale scolaire des établissements de l'enseignement technique agricole, publics ou privés l'année $n-1$ et qui ne se sont pas réinscrits dans une formation de la voie initiale scolaire de l'enseignement technique agricole.

L'ensemble des jeunes de la population de référence (presque 65 000 sortants en 2012 selon la liste extraite du système d'information de l'enseignement agricole) sont susceptibles d'être interrogés.

L'enquête a lieu tous les ans et se déroule durant les mois de février et mars. La date de référence de l'observation de la situation du jeune est celle du 1^{er} février de l'année scolaire qui suit sa sortie de la voie scolaire de l'enseignement technique agricole. La collecte des données est effectuée par l'établissement d'enseignement de l'enquêté, qui lui indique son identifiant (préalablement généré aléatoirement) sur le questionnaire envoyé par voie postale. Le jeune peut répondre par courrier, par internet ou par téléphone (ce dernier mode étant aussi utilisé pour les relances des non répondants). Les réponses hors internet sont saisies par les établissements qui disposent d'un outil en ligne pour la gestion de l'enquête, la DGER effectuant un suivi en continu de son déroulement.

Le temps maximum de passage du questionnaire est de 10 minutes (hors questions ouvertes). Dans des délais indéterminés, il est envisagé de verser les résultats individuels de l'enquête dans l'outil d'aide à la décision DéciEA de la DGER, pour alimenter le suivi de cohorte des jeunes qui comprend d'ores et déjà les données relatives aux élèves et aux examens.

Depuis trois ans, un comité de pilotage annuel se réunit en février de l'année suivant la réalisation de l'enquête. Il est composé de représentants de la DGER, d'AgroSup Dijon - Eduter, de l'inspection, de services régionaux, des fédérations de l'enseignement privé, de l'observatoire national de l'enseignement technique agricole, des syndicats d'enseignement, de délégués régionaux de l'ingénierie de formation et de chefs d'établissement, des représentants des parents d'élèves, de l'association pour l'emploi des cadres, ingénieurs et techniciens de l'agriculture et de l'agroalimentaire (APECITA), et de l'ONISEP. La Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (Depp) du ministère de l'éducation nationale est également invitée.

La diffusion des résultats s'effectuerait au niveau « France entière » selon le calendrier prévisionnel suivant :

- construction d'indicateurs, celui intégré à la LOLF en particulier, ainsi que ceux répondant au SNPF, présentés et discutés au comité de pilotage (en novembre de l'année n) ;
- rédaction d'une synthèse des résultats publiée dans la collection des StatEA, le bulletin statistique de la DGER (en mars de l'année $n+1$) ;
- rédaction du chapitre « L'insertion » dans l'ouvrage « le Panorama de l'enseignement technique agricole » (en novembre de l'année $n+1$).

Tous ces documents sont publiés sur le site de l'enseignement technique agricole <http://www.chlorofil.fr/>, à la rubrique « statistiques », et téléchargeables. Les établissements sont informés de l'existence de ces documents et sont invités à en informer les jeunes lorsqu'ils les sollicitent pour répondre à l'enquête.

Si les taux de réponse sont suffisants au niveau régional, les résultats de l'enquête pourront être utilisés pour étudier le cas échéant l'insertion en partenariat avec les académies et les régions et donner lieu à différentes publications.

Le Président, après avoir entendu la commission, émet un **avis d'opportunité favorable** à cette enquête y compris concernant les projets évoqués ci-dessus (versement dans l'outil d'aide à la décision de la DGER pour un suivi de cohorte...).

L'opportunité est accordée pour cinq années à compter de l'année suivant celle de délivrance de l'avis d'opportunité.